

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) 



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Assurance bateau de plaisance en ligne

- 1 Généralités.**
- 2 L'assurance du bateau.**
- 3 Autres garanties possibles.**
- 4 En cas de sinistre.**
- 5 En cas de vol.**
- 6 Précautions d'usage.**
- 7 Questions / Réponses.**

1 - Généralités.

Vous n'êtes pas obligé de souscrire une responsabilité civile mais en cas d'accident, l'indemnisation des victimes sera à votre charge. Vous pouvez souscrire une assurance "multirisques plaisance" si vous n'êtes pas couvert par votre assurance "multirisques habitation". Le contrat d'une durée d'un an est reconduit de manière tacite. Le contrat peut aussi être périodique.

Note : En étant membre d'un club, vous êtes assuré automatiquement. Ce qui n'est pas forcément le cas de vos coéquipiers, amis ou parents qui n'ont pas de licence.

2 - L'assurance du bateau.

Votre assureur n'acceptera de vous garantir que si votre permis et les papiers du bateau sont en règle.

L'assurance corps

Vous devez préciser la valeur d'assurance du bateau car vous êtes remboursé des frais de réparation après une avarie ou bien indemnisé si le bateau est perdu ou détruit par un incendie, une tempête, une collision, un naufrage.

Cela prend en charge les vices cachés, dans la mesure où les pièces d'origine n'ont pas été changées.

Cette assurance couvre également le vol, le vol des objets qu'il contient, les éventuels dégâts causés par le vol ou une tentative de vol. Les propriétaires de hors-bord doivent mettre en place un système antivol.

Note : L'assurance n'indemnise pas les conséquences d'un mauvais entretien du bateau ou la perte de votre moteur hors-bord si celui-ci tombe à l'eau ou sur terre.

Le contrat contient une garantie assistance pour le rapatriement des personnes blessées ou l'expédition de pièces détachées. En général, la garantie assistance commence au-delà de 50 milles du port d'attache et selon le capital indiqué dans l'assurance.

3 - Autres garanties possibles.

- Remorquage du bateau,
- Retirent (l'épave est retirée si elle entrave la navigation),
- Assistance au navire (sauvetage),
- Frais de remorquage,
- Assurance 'individuelle-accident' (elle joue pour toutes les personnes montées à bord et victimes d'un accident même si c'est en faisant du ski nautique).

Déplacement « terrestre »

Certaines assurances prennent en charge les dégâts occasionnés au bateau lors des déplacements « terrestres ». Cela occasionne une surprime ou non selon les assureurs.

Si vous déplacez votre bateau avec votre propre véhicule, vous devez prévenir votre assureur automobile et vérifier que votre permis B suffit en fonction du PTAC du bateau.

Le ski nautique

Vous pouvez demander une assurance spécifique qui inclut la responsabilité personnelle du skieur et une responsabilité vous concernant vis-à-vis du skieur.

4 - En cas de sinistre.

Vous devez informer votre assureur dans les cinq jours ouvrés et par courrier recommandé. Précisez bien les circonstances du sinistre, le lieu et sa nature, ainsi que le nom des témoins s'il y en a.

5 - En cas de vol.

Prévenez la police et informez votre assureur dans un délai de deux jours ouvrés.

6 - Précautions d'usage.

- Vérifiez la météo avant de prendre la mer,
- Remplissez un avis de partance si vous partez pour une longue traversée,
- Vérifiez et maintenez votre équipement de sécurité en bon état,
- Le nombre de personnes à bord doit être conforme à la plaque du constructeur,
- Accrochez-vous au bateau, s'il chavire cela augmente vos chances d'être vu.

7 - Questions / Réponses.



Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais.

Les derniers messages de la rubrique [assurance](#) :

- ▷ première échéance de l'assurance décès/invalidité
- ▷ assurance chômage et rupture conventionnelle
- ▷ assurance suite a demande de pret
- ▷ remboursement des montants d'assurance lors de l'annulation d'une VEFA
- ▷ tarif d'assurance de crédit immo

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne

(www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en

charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.